

Arrière, le 14 AVR. 2015

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

de la Commune de COGOLIN
Séance du Jeudi 02 AVRIL 2015

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de la convocation : 26/03/2015

Date d'affichage : 27/03/2015

L'an deux mille quinze et le deux avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - Pascal CORDÉ - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Jean-Jacques GABERT - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Johan TOUCAS - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Renée FALCO - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Élisabeth CAILLAT à Marc Étienne LANSADE / Patrick CLAUDEL à Margaret LOVERA / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Sébastien MACREZ à Audrey TROIN / Marie-Ly GARCIA à Aimé GARNIER / René LE VIAVANT à Eric MASSON / Ernest DAL SOGLIO à Michel DALLARI /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Le Conseil Municipal est invité à approuver le compte de gestion de l'exercice 2014 du budget annexe « Parc Saint-Maur » dressé par le Trésorier Principal de Grimaud.

La page 22 présente les résultats budgétaires de l'exercice 2014.

Investissement	:	0,00 €
Fonctionnement	:	0,00 €

La page 23 présente les résultats à la clôture de l'exercice 2014, à savoir :

Les résultats constatés au Compte Administratif :

Investissement	:	297 600,00 € (déficit)
Fonctionnement	:	0,00 €

N° 2015/052

COMPTÉ DE GESTION 2014 - BUDGET ANNEXE « PARC SAINT-MAUR »

CM du 02/04 /2015

N° 2015/052

COMTE DE GESTION 2014 – BUDGET ANNEXE « PARC SAINT-MAUR »

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant que les comptes concordent et sont conformes au Compte Administratif 2014, soit :

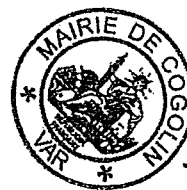
Investissement	:	297 600,00 € (déficit)
Fonctionnement	:	0,00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces résultats, conformes au compte administratif 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2014 du budget annexe « Parc Saint-Maur » dressé par le Trésorier Principal de Grimaud, dont les résultats sont conformes au compte administratif à LA MAJORITE – 27 POUR – 6 ABSTENTIONS (Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SGGIIO - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Marc Etienne LANSADE